

ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

Projet d'ordre du jour

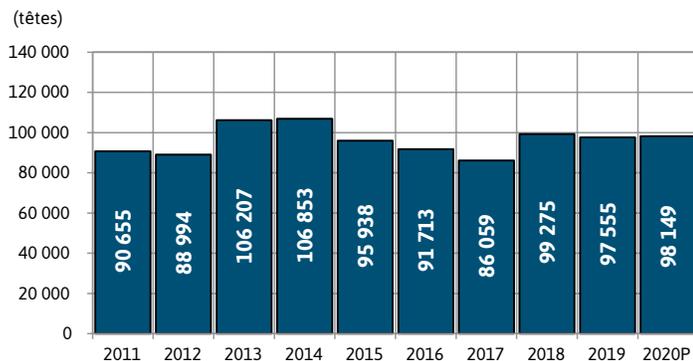
1. **ÉTAT DU MARCHÉ**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR BOVIN DE RÉFORME ET VEAU LAITIER EN 2020**
 - 2.1 **Évaluation du potentiel d'utilisation de la semence de boucherie sur les troupeaux laitiers**
 - 2.2 **Résidus médicamenteux dans les carcasses**
 - 2.3 **Webinaire sur les salmonelloses**
 - 2.4 **Nouvelle réglementation sur le transport**
3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR BOVIN DE RÉFORME ET VEAU LAITIER POUR 2021**
 - 3.1 **Amélioration du bien-être et de la santé des veaux laitiers**
 - 3.2 **Adaptation à la nouvelle réglementation sur le transport**
 - 3.3 **Évaluation de la faisabilité de l'engraissement de bouvillons laitiers au Québec**
 - 3.4 **Développement de nouveaux marchés pour les bovins de réforme**
4. **CONSULTATION CONCERNANT LE FONDS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT À L'ACQUIS DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS**
5. **ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 5.1 **Critères d'admissibilité**
6. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

1. ÉTAT DU MARCHÉ

Nombre de bovins du Québec réformés



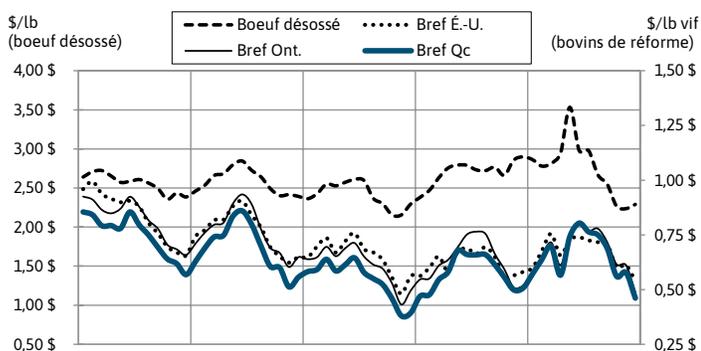
Source:
• PBQ: Nombre de bovins de réforme mis en marché au Québec

En moyenne, 1 890 bovins de réforme ont été commercialisés chaque semaine par les producteurs dans les encans du Québec en 2020.

En 2020, le volume des bovins de réforme est en hausse de 0,6 % par rapport à l'année 2019.

Ces données tiennent compte des bovins de réforme vendus dans les postes de commercialisation au Québec ainsi que ceux vendus à l'extérieur de la province selon l'entente sur la contribution nationale (Agence canadienne de prélèvement du bœuf).

Prix des bovins de réforme au Québec, en Ontario et aux États-Unis et du bœuf désossé 85 % maigre au Canada



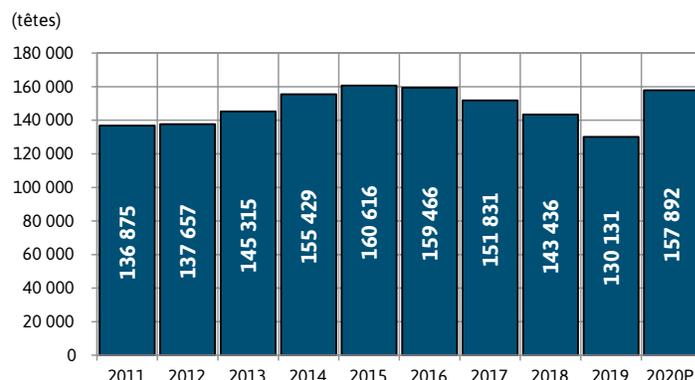
Année	2016	2017	2018	2019	2020
Boeuf désossé	2,56 \$	2,59 \$	2,41 \$	2,69 \$	2,74 \$
Qc \$/vache	1 047 \$	965 \$	763 \$	813 \$	912 \$
Qc \$/lb	0,75 \$	0,69 \$	0,54 \$	0,58 \$	0,65 \$
Qc vs É.-U.	-0,09 \$	-0,08 \$	-0,11 \$	-0,04 \$	-0,02 \$
Qc vs Ont.	-0,07 \$	-0,08 \$	-0,07 \$	-0,06 \$	-0,02 \$

- Sources:
- PBQ: Prix de vente des bovins de réforme vendus dans les encans du Québec, Bref Qc (\$/lb)
 - PBQ: Revenu par tête pour un bovin de 1 400 lb vivant, Bref Qc (\$/tête)
 - Canfax: Prix de vente des bovins de réforme de toute catégorie vendus dans les encans de l'Ontario, Bref Ont.
 - USDA: Prix de vente des bovins de réforme lean vendus dans les encans de New Holland en Pennsylvanie ramené en équivalent \$ CA, Bref É.-U.
 - Canfax: Prix du bœuf désossé 85 % maigre vendu au Canada, Bœuf désossé

Le prix moyen des bovins de réforme a atteint son sommet à un peu plus de 0,78 \$/lb vif à la fin du mois de juin 2020. Le prix moyen annuel se situe à 0,65 \$/lb vif, ce qui représente une hausse de 0,07 \$/lb vif par rapport à l'année précédente. Les problèmes occasionnés par la COVID-19 dans la chaîne de transformation expliquent les chutes du prix moyen des bovins de réforme survenues au printemps et en décembre 2020.

Tout au long de l'année, le prix du bœuf désossé a fluctué entre 2,20 \$/lb et 3,87 \$/lb, sommet qu'il a atteint à la mi-mai.

Nombre de veaux laitiers du Québec mis en marché



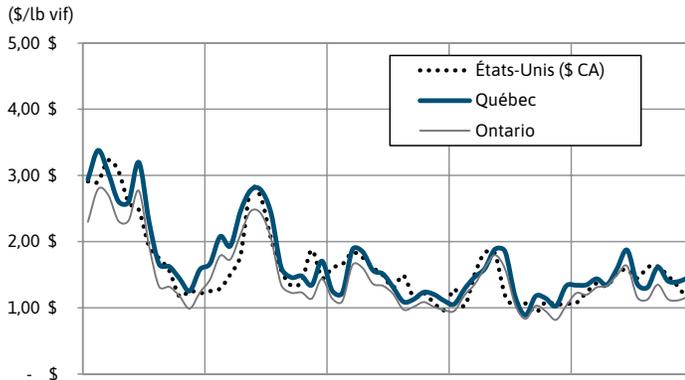
Source:
• PBQ: Nombre de veaux laitiers mis en marché au Québec

En 2020, une moyenne de 3 036 veaux laitiers a été commercialisée chaque semaine par les producteurs dans les encans du Québec.

Le volume annuel total prévu de veaux laitiers mis en marché est de 157 892 pour 2020. Il s'agit d'une hausse de plus de 17 % par rapport à 2019. Cet écart s'explique principalement par les variations dans la production laitière ainsi que par l'augmentation du nombre de veaux laitiers croisés boucherie. La proportion de veaux laitiers croisés boucherie mis en marché dans les encans du Québec a presque doublé au courant de la dernière année pour atteindre tout près de 30 % du volume des veaux laitiers.

Ces données tiennent compte des veaux laitiers vendus dans les postes de commercialisation au Québec ainsi que ceux vendus à l'extérieur de la province selon l'entente sur la contribution nationale (Agence canadienne de prélèvement du bœuf).

Prix des bons veaux laitiers mâles au Québec, en Ontario et aux États-Unis



Année	2016	2017	2018	2019	2020
Québec	2,30 \$	1,98 \$	1,36 \$	1,32 \$	1,33 \$
Qc vs É.-U.	0,13 \$	0,23 \$	-0,07 \$	0,07 \$	0,03 \$
Qc vs Ont.	0,37 \$	0,28 \$	0,16 \$	0,13 \$	0,16 \$

Sources:

- PBQ: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans du Québec
- OCA: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans de l'Ontario
- USDA: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans de New Holland en Pennsylvanie ramené en équivalent \$ CA, États-Unis

Le prix moyen des veaux laitiers a atteint son sommet à 1,78\$/lb vif en juin 2020. Le prix moyen annuel se situe à 1,33\$/lb vif, ce qui représente une diminution de 0,01\$/lb vif par rapport à l'année précédente. La coupure dans la progression du prix moyen des veaux laitiers au printemps 2020 est une des répercussions de la COVID-19.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR BOVIN DE RÉFORME ET VEAU LAITIER EN 2020

2.1 ÉVALUATION DU POTENTIEL D'UTILISATION DE LA SEMENCE DE BOUCHERIE SUR LES TROUPEAUX LAITIERS

Afin de maximiser les revenus provenant de la vente de veaux laitiers répondant à la demande, l'évaluation du potentiel d'utilisation de la semence de boucherie dans les troupeaux laitiers avait comme objectif principal de combler le manque d'informations accessibles pour les producteurs laitiers.

Grâce à ce projet, un guide ainsi qu'une capsule vidéo ont été produits et sont disponibles sur le site Web des PBQ ([CLIQUEZ ICI pour les consulter](#)) et sur la chaîne YouTube des PBQ ([CLIQUEZ ICI pour visionner la vidéo](#)). Ceux-ci visent à informer et à outiller les producteurs laitiers sur l'utilisation de la semence de taureaux de boucherie lors de l'insémination de vaches laitières dont la descendance n'est pas désirée comme relève en production laitière. Ils comportent des précisions sur le marché des veaux croisés, différentes stratégies d'utilisation de la semence

de boucherie, les particularités des différentes races de boucherie et le choix de taureaux, en plus de considérer certains aspects économiques. La version imprimée du document est disponible auprès des PBQ ou de votre fournisseur de semence de taureaux.

De plus, une revue de littérature ainsi qu'une analyse technico-économique ont été réalisées. D'ailleurs, une feuille de calcul portant sur le potentiel de rentabilité de l'utilisation de la semence de boucherie dans les troupeaux laitiers est également disponible sur le site Web des PBQ ([CLIQUEZ ICI pour la consulter](#)).

Un webinaire sur l'utilisation de la semence de boucherie dans les troupeaux laitiers a eu lieu le 13 octobre 2020. Il est possible de le visionner sur la chaîne YouTube des PBQ ([CLIQUEZ ICI pour le visionner](#)).

Ce projet a été financé par le Programme de développement sectoriel, en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture, une entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec.

2.2 RÉSIDUS MÉDICAMENTEUX DANS LES CARCASSES

Les normes de salubrité des carcasses en matière de résidus médicamenteux étant différentes entre les États-Unis et le Canada, il importe de veiller au respect des indications approuvées et des délais de retrait avant l'abattage en vigueur dans les deux pays.

En collaboration avec l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec, l'agence de vente des bovins de réforme et veaux laitiers a produit un document à l'intention des intervenants et des producteurs de bovins de réforme et de veaux laitiers du Québec portant sur la question des résidus médicamenteux dans les carcasses. Le document intitulé *Utilisation des médicaments vétérinaires: Indications autorisées et délais d'attente recommandés avant l'abattage des bovins au Canada et aux États-Unis* vise principalement à:

- Simplifier l'accès aux informations nécessaires pour la gestion des résidus médicamenteux dans la viande;
- Favoriser l'utilisation judicieuse des médicaments, incluant les antibiotiques, en productions bovine et laitière;
- Assurer la production d'aliments procurant sécurité et satisfaction aux consommateurs.

Seuls les médicaments vétérinaires couramment utilisés dans l'industrie bovine et laitière au Canada sont répertoriés. Pour chaque médicament listé, l'ingrédient actif, le mode d'administration et le dosage sont indiqués. Les directives spécifiques aux exclusions et délais d'attente sont indiquées pour le Canada et les États-Unis. Effectivement, un bovin vendu au Canada en respect de la réglementation canadienne sur les médicaments peut être condamné lors de l'inspection de la carcasse dans un établissement américain. Il est donc important

BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

de respecter les directives canadiennes et américaines concernant les délais d'attente à la suite de l'utilisation d'un médicament.

La version électronique du document est sur le site Web des PBQ (**CLIQUEZ ICI pour la consulter**) alors que la version imprimée est disponible auprès de votre clinique vétérinaire.

Un webinaire sur l'utilisation des médicaments vétérinaires destinés aux producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers est prévu au courant de l'hiver 2020-2021.

2.3 WEBINAIRE SUR LES SALMONELLOSES

Au cours des dernières années, les éclosions de salmonelloses ont touché des entreprises laitières, bovines et des élevages de veaux lourds. Il devient donc essentiel de mieux la comprendre. L'agence de vente des bovins de réforme et veaux laitiers a organisé un webinaire intitulé *La salmonellose dans la filière bovine: un combat sur plusieurs fronts* le 26 novembre 2020. Celui-ci est disponible pour visionnement sur la chaîne YouTube des PBQ (**CLIQUEZ ICI pour le visionner**).

Ce webinaire a été animé par D^r Paul Baillargeon et les conférenciers étaient: D^r Frédéric Beaulac; D^{re} Mélissa Blackburn; D^r Sébastien Buczinski ainsi que des producteurs.

Les thèmes abordés:

- La salmonellose est l'affaire de toute la filière bovine;
- La Salmonella, un ennemi complexe;
- Le rôle de la filière bovine.

2.4 NOUVELLE RÉGLEMENTATION SUR LE TRANSPORT

Le nouveau *Règlement sur la santé des animaux — Partie XII — Transport des animaux* (Règlement) est entré en vigueur le 20 février 2020.

Afin d'évaluer l'impact de ce règlement pour les producteurs, les PBQ ont mis en place un comité de travail dédié au transport. Ce comité regroupe des représentants des secteurs veau de grain, veau de lait et bovin de réforme et veau laitier. Il a pu identifier les principaux enjeux et déterminer que le secteur le plus touché est celui du veau. En effet, les veaux non sevrés sont soumis à deux nouvelles exigences difficiles à appliquer dans les conditions de mise en marché actuelles:

- Un intervalle de temps maximal sans accès à l'eau salubre, l'aliment et le repos de 12 heures
Rappel: la limite était de 18 heures avant

- Une obligation de distribuer un aliment approprié à l'animal pendant le transport
À noter: l'électrolyte enrichi au dextrose n'est plus accepté et l'ACIA mentionne un aliment lacté comme étant le seul aliment adéquat.

Le comité de travail sur le transport a développé un plan d'action. L'objectif premier de ce dernier était d'identifier et de rassembler les points névralgiques puis de réfléchir à des solutions pouvant être mises en place. L'ensemble a été ensuite organisé par ordre de priorité.

Les bovins de réforme sont également touchés par cette nouvelle réglementation avec l'introduction d'un intervalle maximal de 12 heures sans accès à l'eau salubre et aux aliments pour les animaux fragilisés. Cette catégorie d'animaux comprend entre autres les vaches en lactation ou à mobilité réduite.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR BOVIN DE RÉFORME ET VEAU LAITIER POUR 2021

3.1 AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE ET DE LA SANTÉ DES VEAUX LAITIERS

L'agence de vente travaille en continu sur l'amélioration du bien-être et de la santé des veaux laitiers en valorisant les bonnes pratiques de soins donnés aux veaux par les producteurs naisseurs et de la qualité des veaux laitiers commercialisés dans les encans.

Plusieurs projets sont en cours en collaboration avec le BCRC et la FMV afin de poursuivre ce chantier.

3.2 ADAPTATION À LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION SUR LE TRANSPORT

Le comité transport des PBQ, auquel des représentants du secteur bovin de réforme et veau laitier siègent, continue ses travaux entamés au courant des dernières années.

Plusieurs projets et actions sont en cours de développement comme la formation des transporteurs, encans et leurs employés, le développement d'un projet de recherche pour une alternative à l'aliment lacté et l'évaluation des modifications à apporter à la mise en marché actuelle du veau laitier.

3.3 ÉVALUATION DE LA FAISABILITÉ DE L'ENGRASSEMENT DE BOUVILLONS LAITIERS AU QUÉBEC

Historiquement, les veaux Holstein sont vendus aux entreprises de veaux lourds. Avec la diminution de la demande par les éleveurs provenant de cette filière, le prix des veaux laitiers est beaucoup plus sensible aux fluctuations saisonnières. Cette nouvelle réalité du marché incite les producteurs laitiers à explorer de nouveaux marchés pour leurs veaux laitiers.

Le projet sur l'évaluation de la faisabilité de l'engraissement de bouvillons laitiers au Québec a comme objectif de recueillir de l'information sur l'engraissement et sur les meilleures pratiques d'élevage et de rendre cette information disponible aux producteurs. Le développement d'une nouvelle filière pourrait permettre de valoriser des veaux laitiers dans le marché du bœuf et de développer une expertise québécoise. Ce projet a débuté en 2020 et se poursuivra jusqu'en 2023 et est financé par le Programme de développement sectoriel, en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture, une entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec.

3.4 DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX MARCHÉS POUR LES BOVINS DE RÉFORME

L'agence de vente travaille actuellement sur un projet pilote de valorisation des bovins de réforme provenant des entreprises de veaux d'embouche. Ce projet est en développement avec une chaîne de restauration canadienne désirant commercialiser de la viande provenant de bovins nourris à l'herbe.

De plus, les démarches se poursuivent afin de mettre en valeur les bovins de réforme provenant d'entreprises certifiées Bœuf durable lors de leur commercialisation.

4. CONSULTATION CONCERNANT LE FONDS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT À L'ACQUIS DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

Depuis sa création en 1994, le Fonds de recherche et de développement à l'acquis des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers (Fonds) finance des projets de recherche du secteur. La contribution spéciale pour ce Fonds est de 0,10 \$ par veau laitier et bovin de réforme mis en marché, ce qui représente environ 25 000 \$/an.

Au cours des dernières années, l'agence de vente a supervisé, entrepris et réalisé de multiples projets de recherche visant principalement l'amélioration de connaissances sur les sujets prioritaires ciblés par le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers (CMMBR).

Elle a également collaboré avec d'autres organisations, telles que le BCRC et la FMV, à l'aboutissement de plusieurs autres projets.

D'ailleurs, le BCRC a approché les PBQ à l'été 2017 afin d'obtenir une participation au financement de la troisième grappe de recherche où des sujets spécifiques touchent des préoccupations québécoises. Puisque le BCRC est un organisme national, il facilite la réalisation de projets financés avec des fonds du gouvernement fédéral, tout

en respectant les spécificités régionales. Les projets sont réalisés par des chercheurs reconnus.

Le Fonds contribue pour un montant de 5 000 \$/an pendant cinq ans au BCRC. Cette contribution financière a permis le démarrage d'un projet sur l'impact de la durée du transport et des périodes de repos sur la condition des bovins. Les autres secteurs de production des PBQ contribuent également, à différentes hauteurs, à cette troisième grappe de recherche.

De plus, la FMV a approché les PBQ dernièrement afin d'obtenir une participation au financement de trois projets sur la santé et le bien-être des veaux laitiers et des bovins de réforme. La FMV est un partenaire scientifique important pour les PBQ.

Le Fonds contribue financièrement à trois projets suivants de la FMV :

- 25 000 \$ pour l'amélioration de la biosécurité durant les activités de transport;
- 20 000 \$ pour l'amélioration du bien-être et de la santé des animaux et de la mise en marché des vaches de réforme en déterminant les facteurs d'impact et en développant des pratiques de régie simples pour la préparation de ces animaux à la ferme;
- 20 000 \$ pour le développement d'un indice de santé et de bien-être des veaux présevrés dans les fermes laitières afin d'améliorer la productivité des troupeaux laitiers et la qualité des veaux laitiers en engraissement.

À la suite des travaux sur l'élaboration des planifications stratégiques des filières veau et bœuf pour les cinq prochaines années, les objectifs de projets en matière de recherche et de développement ont été établis par le CMMBR. À cet effet, les membres aimeraient augmenter le financement des travaux d'amélioration des connaissances des sujets suivants :

- Le développement de nouveaux marchés potentiels;
- Le bien-être et la santé des animaux;
- L'adaptation à la nouvelle réglementation sur le transport.

Afin de réaliser les différents projets visés, le CMMBR constate que le Fonds nécessite un investissement plus important des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers à compter de 2022 pour financer les projets.

Avec une contribution spéciale de 0,10 \$ par veau laitier et bovin de réforme mis en marché pour le Fonds et les engagements pris avec les différents partenaires externes, il reste peu de place pour le financement de nouveaux projets tout en maintenant un solde de l'avoir raisonnable.

Dans un souci d'équité entre les secteurs laitier et de boucherie, le comité souhaite aussi s'assurer que les contributions spéciales amassées pour un produit soient

BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

associées à des projets qui s’y rapportent. Par exemple, les contributions spéciales retenues sur un bovin de réforme de boucherie serviront à financer des projets de recherche et développement pour les bovins de réforme de boucherie.

Le tableau au bas de la page permet de voir l’évolution du Fonds de recherche et développement à l’acquis des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers selon le plan de financement proposé par le CMMBR.

Le CMMBR souhaite ainsi augmenter de 0,20\$/veau laitier et 1\$/bovin de réforme la contribution spéciale pour la recherche et le développement afin de la fixer à 0,30\$/veau laitier et 1,10\$/bovin de réforme, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Êtes-vous en accord avec la recommandation du comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers à l’effet de hausser la contribution spéciale pour la recherche et le développement de 1 \$ par bovin de réforme et de 0,20 \$ par veau laitier mis en marché, applicable à compter du 1^{er} janvier 2022 ?

5. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 CRITÈRES D’ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie bovins de réforme au Plan conjoint;
- Dans le cas d’une personne morale ou d’une société, la personne physique mandatée doit également :
 - être active dans l’entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d’administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

6. AUTRES SUJETS (S’IL Y A LIEU)

Budget RD BR		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Estimation du nombre de têtes pour la période 2021-2026								
96000	BR	0,10 \$	0,10 \$	1,10 \$	1,10 \$	1,10 \$	1,10 \$	1,10 \$
140000	VL	0,10 \$	0,10 \$	0,30 \$	0,30 \$	0,30 \$	0,30 \$	0,30 \$
		24 517,20 \$	22 000,00 \$	147 600,00 \$	147 600,00	147 600,00	147 600,00	147 600,00
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Revenus		24 517,20 \$	22 000,00 \$	147 600,00 \$	147 600,00 \$	147 600,00 \$	147 600,00 \$	147 600,00 \$
Dépenses		24 988,35 \$	97 498,88 \$	100 423,84 \$	103 436,56 \$	106 539,66 \$	109 735,84 \$	113 027,92 \$
Écarts		(471,15) \$	(75 498,88) \$	47 176,16 \$	44 163,44 \$	41 060,34 \$	37 864,16 \$	34 572,08 \$
Surplus début		76 461,00 \$	75 989,85 \$	490,98 \$	47 176,16 \$	44 163,44 \$	41 060,34 \$	37 864,16 \$
Surplus/(déficit)		(471,15) \$	(75 498,88) \$	47 176,16 \$	44 163,44 \$	41 060,34 \$	37 864,16 \$	34 572,08 \$
Solde de l’Avoir		75 989,85 \$	490,98 \$	47 667,13 \$	91 339,60 \$	85 223,79 \$	78 924,50 \$	72 436,24 \$